



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 69645

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le coût restant à la charge des étudiants dans la préparation au diplôme C2i. En effet alors que le Gouvernement a affiché comme priorité le numérique dans l'enseignement, il semblerait que l'accès aux postes informatiques pour s'entraîner au passage du diplôme C2i soit soumis à l'adhésion à une association pour les étudiants de BTS MUC dans certains lycées. Il en est de même pour l'inscription au C2i. C'est le cas notamment au lycée Frédéric Chopin de Nancy. Elle s'étonne de cette pratique et du double langage du Gouvernement quant à la priorité du numérique dans l'enseignement. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement souhaite intervenir pour rendre gratuit l'accès aux postes informatiques dans tous les lycées, ainsi que l'inscription au C2i.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69645

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9751

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)